**Règlement du jeu concours**

**« Grand Prix anniversaire Plasdox »**

**Article 1 : Objet du jeu « Grand Prix anniversaire Plasdox »**

Le présent règlement (ci-après le « Règlement ») a pour objet de régir les conditions du jeu concours avec tirage au sort « Grand Prix anniversaire Plasdox » (ci-après le « Jeu » ), organisé par CROMOLOGY SERVICES (Société par actions simplifiée), dont le siège social est situé 12 Cours Michelet, Carré Michelet, 92800 Puteaux, enregistrée au RCS de Nanterre sous le numéro 592 028 294, prise en la personne de son représentant légal domicilié audit siège en cette qualité (ci-après la « Société Organisatrice »).

Le Participant déclare avoir pris connaissance et accepter purement et simplement les termes du présent Règlement ainsi que les lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France avant toute participation au Jeu.

**Article 2 : Participants**

2.1 Conditions d’éligibilité

Le Jeu est ouvert, sans obligation d’achat, à tout participant professionnel, personne morale ou physique (dans ce second cas, majeure et capable juridiquement) ou particulier majeur, situé ou résidant en France métropolitaine, à l’exception :

* Des employés, collaborateurs et mandataires sociaux (ainsi que des membres proches de la famille de ces derniers) de la Société Organisatrice,
* Des employés, collaborateurs et mandataires sociaux des distributeurs de la Société Organisatrice participant à l’opération et
* De toute personne physique ou morale ayant collaboré à la conception, l’organisation et la réalisation du présent Jeu.

Ci-après le « Participant »

La Société Organisatrice attire l’attention des Participants sur la nécessaire exactitude des informations portées à sa connaissance par ces derniers permettant leur identification. La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder au contrôle du respect des conditions d’éligibilité de tout Participant.

2.2 Fraude

La participation au Jeu implique une attitude loyale et l’acceptation pleine et entière du présent Règlement et de ses éventuels avenants.

Toute manœuvre visant à contourner le présent Règlement, à augmenter ses chances au détriment des autres Participants, et de manière plus générale tout comportement frauduleux, entrainerait immédiatement et irrévocablement la suppression de la participation du contrevenant.

La Société Organisatrice se réserve le droit de réclamer tout justificatif nécessaire à établir que le Participant remplit bien les conditions de participation imposées par le présent article 2.

A défaut de présentation des justificatifs demandés dans un délai de 8 jours, il sera considéré que le Participant renonce à sa participation et donc, le cas échéant, à son lot ; sans que cela puisse entraîner une responsabilité quelconque de la Société organisatrice.

**Article 3 : Durée**

Le Jeu débute le 1er septembre 2025 à minuit et prendra fin le 30 novembre 2025 à 23 heures 59 minutes et 59 secondes. Passé ce délai, le Participant ne pourra plus participer au Jeu.

La Société Organisatrice se réserve la faculté, à tout moment et sans préavis, de modifier le présent Règlement, suspendre ou arrêter le Jeu, et ce, sous réserve de ne pas porter atteinte aux droits des Participants remplissant antérieurement les conditions des présentes.

**Article 4 : Dotation du Jeu**

Le lot mis en jeu (au niveau national) est un week-end pour 2 adultes et 2 comprenant :

* 2 jours d’accès au parc
* 2 nuits dans l’hôtel du Puy du Fou de votre choix (chambre quadruple)
* 4 places or pour la Cinéscénie

Le choix des dates sera fait avec le gagnant (jeudi et vendredi ou bien samedi et dimanche).

**Article 5 : Modalités de participation au Jeu**

Pour pouvoir participer au Jeu, le Participant devra scanner le QR Code présent sur les supports de communication affichés dans les magasins participants afin d’accéder au site internet du Jeu (<https://cromology.qualifioapp.com/quiz/1650283_4001/Grand-Prix-Anniversaire-P.html>)

La participation au Jeu est sans obligation d’achat.

Une fois sur le site internet du Jeu, le Participant sera invité à accepter le règlement, participer à un jeu puis à remplir un formulaire précisant ses coordonnées (nom, prénom, société, adresse électronique) ainsi que le nom et la ville du distributeur chez qui il a participé.

Le tirage au sort parmi l’ensemble des Participants au Jeu Week-End Puy du Fou aura lieu le 1er décembre 2025 et le résultat publié sur la page internet dédiée au Jeu sur le site plasdox.com. Le gagnant sera contacté par la Société Organisatrice afin de définir les dates souhaitées pour la réservation du lot.

Il est précisé que, dans le cas où le gagnant serait une personne morale/société, le lot sera remis uniquement au représentant légal de la personne morale/société ou bien à une personne (notamment employé de la personne morale) justifiant d’une autorisation de la part du représentant légal pour le retrait du lot.

La Société Organisatrice pourra demander une pièce d’identité ainsi que tout document de nature à justifier que la personne retirant le lot remplit bien les conditions susmentionnées.

Toute participation effectuée avec des coordonnées et/ou avec des éléments fournis incomplets, erronés, falsifiés ou mensongers sera considérée comme nulle et pourra entraîner la disqualification du Participant. Si le lot avait été attribué au Participant disqualifié, il serait alors remis en jeu.

**Article 6 : Force Majeure**

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si en cas de force majeure, le Jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé et ce sans qu’une quelconque indemnisation ne soit due aux Participants.

La Société Organisatrice ne pourrait être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, des dysfonctionnements techniques, des bugs informatiques ou tout autre problème technique impactaient le bon déroulement du Jeu. Les plaignants ne pourraient alors prétendre à quelque dotation que ce soit.

**Article 7 : Données personnelles**

Le présent article prend en compte les règles en matière de protection de données personnelles imposées par le Règlement général sur la protection des données, entré en vigueur au 25 mai 2018 (ci-après le « RGPD »). Seules les informations nécessaires au bon déroulement du présent Jeu et à la remise des lots gagnés sont collectées et traitées. Les bases légales du traitement des données du Participant sont : l’intérêt légitime de la Société Organisatrice (concernant le Jeu) et le consentement du Participant (concernant l’utilisation à des fins de sollicitations commerciales dans les conditions prévues au paragraphe 2 « Finalités du traitement »).

1. Données personnelles traitées

Les données personnelles des Participants et/ou celles de leurs collaborateurs collectées sur le site internet du Jeu sont les suivantes : nom, prénom, adresse email, société.

2. Finalités du traitement et durée de conservation

Les données personnelles mentionnées ci-avant sont collectées par la Société Organisatrice, responsable de traitement, afin de gérer la participation au Jeu (enregistrement de la participation du Participant, le cas échéant, remise du lot etc.). La fourniture de ces données personnelles est indispensable pour participer au Jeu.

Les données personnelles pourront également être utilisées à des fins de sollicitations commerciales dans le cas où le Participant aurait donné son accord en cochant la case correspondante sur le site internet du Jeu.

Elles seront conservées pendant une durée de trois ans à compter du dernier contact avec le Participant pour les besoins du Jeu.

3. Sécurité des données personnelles

Le responsable du traitement est la Société Organisatrice Cromology Services, située Carré Michelet, 12 Cours Michelet, 92800 Puteaux.

La Société Organisatrice s’engage à respecter la législation française et européenne en matière de traitement de données à caractère personnel afin d'assurer leur protection, sécurité, et confidentialité.

4. Droit des Participants sur leurs données personnelles

Chaque Participant a le droit d'obtenir des informations sur les données à caractère personnel le concernant et qui ont été traitées par Société Organisatrice.

Chaque Participant possède ainsi un droit d'accès, de rectification, un droit à l'effacement, un droit à la limitation du traitement de ses données à caractère personnel, d'un droit à la portabilité et un droit d'opposition au traitement. Chaque Participant dispose également du droit de définir des directives relatives au sort de ses données personnelles après sa mort.

Lorsque le traitement des données à caractère personnel est effectué sur le fondement de son consentement, le Participant peut à tout moment révoquer ce consentement avec effet pour le futur, sans que la licéité du traitement d’ores et déjà effectué en soit aucunement affectée.

Chaque Participant peut exercer ses droits en adressant un e-mail à la Société Organisatrice à l'adresse email suivante : donnees.personnelles@cromology.com.

Dans le cas où le Participant estimerait que la réglementation précitée n’est pas respectée, il peut adresser une réclamation à la CNIL (https://cas5-0-urlprotect.trendmicro.com:443/wis/clicktime/v1/query?url=www.cnil.fr&umid=626c93a4-2a82-4f0f-9aa6-ad8feae34adc&auth=3517f0baf06c8c46db3f506b65de8d1b0e003958-281dd3e8a550c154dd871877f43dd2e24cb275c2).

**Article 8 - Responsabilité**

Le lot offert ne peut donner lieu de la part du gagnant à aucune contestation d’aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en espèce, ou de tout autre lot, pour quelque cause que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par un autre lot de valeur équivalente, notamment en cas de rupture de stock, de liquidation judiciaire du fournisseur, de mouvement social, de modification des conventions contractuelles passée avec le fournisseur, de défaillance du fournisseur, de défaut qualitatif. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être recherchée de ce fait.

Toutes les images ou illustrations des lots utilisées pour les besoins promotionnels de la présente opération, et ce quel que soit le support utilisé, sont présentées à titre d’illustrations et n’ont aucune valeur contractuelle.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d’Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption et, plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

• de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement / fonctionnement du Jeu ;

• de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;

• des problèmes d'acheminement ;

• de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique. La connexion de toute personne au site internet de la Société Organisatrice se fait sous son entière responsabilité.

**Article 9 – Droits de Propriété Intellectuelle**

La marque et les logos « Plasdox » sont la propriété exclusive de Cromology Services.

Toute représentation et/ou reproduction et/ou exploitation partielle ou totale de cette marque, de ce logo, et/ou de tout autre droit de propriété intellectuelle appartenant à Plasdox est donc prohibée.

La participation au Jeu ne constitue en aucun cas une autorisation d’utiliser un quelconque droit de propriété intellectuelle sur les créations, marques, logos, inventions et droits de propriété intellectuelle de Plasdox.

**Article 10 -Disponibilité du Règlement**

Le présent Règlement sera accessible sur le site internet du Jeu et dans les points de vente des distributeurs de la Société Organisatrice participant à l’opération.

Il pourra également être mis à disposition sur demande écrite à l’adresse email suivante : alexandre.olivier@cromology.com.

**Article 11 - Loi applicable**

Le présent Règlement est régi et interprété conformément au droit français.